

Canton
de FOSSES

ARRETE DU MAIRE

Commune
de CHAUMONTEL

Le Maire de la Commune de CHAUMONTEL

Service
Urbanisme

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.2122-18,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment en ses articles R.123-38 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la décision de simplification, par les membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), en séance du 10 mars 2020, par la création d'un arrêté préfectoral unique non nominatif et listant les communes disposant d'une CCS,

Considérant que le Maire est membre de droit, selon les affaires traitées, de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité, mais qu'il peut désigner des adjoints au Maire et Conseillers Municipaux pour le représenter lors des séances et opérations de contrôle de cette instance,

Objet :
Arrêté portant délégation
de fonction Commission
Communale de Sécurité
et d'Accessibilité

Considérant que le Maire est membre de droit, selon les affaires traitées, des sous-commissions départementales de sécurité ou d'accessibilité mais il peut désigner des Adjoints au Maire pour le représenter lors des séances et opérations de contrôle de cette instance,

A R R E T E

Article 1 :

Monsieur Jacques GAUBOUR, 2^{ème} Adjoint au Maire, chargé des Travaux et de l'Urbanisme, est désigné pour présider en lieu et place de Mr le Maire, en cas d'empêchement, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité.

Article 2 :

Monsieur Jacques GAUBOUR, 2^{ème} Adjoint au Maire, chargé des Travaux et de l'Urbanisme, est désigné pour présider en lieu et place de Mr le Maire, en cas d'empêchement, lors des Sous-Commissions Départementales de Sécurité et d'Accessibilité.

Article 3 :

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission et de son affichage et sera publié au recueil des actes administratifs de la ville de Chaumontel (95270). Il sera notifié pour son information à Monsieur le Préfet du Val d'Oise et aux intéressés.

Fait à CHAUMONTEL, le 23/07/2020,

Le Maire,

Sylvain SARAGOSA

